

A l'issue des délais de prescription, les données doivent être **supprimées**.



Durées de conservation limitées



Information obligatoire des clients au moment de la collecte des données





conservation le temps de la relation contractuelle et jusqu'à expiration des durées légales de prescription en fonction du contrat souscrit.







## Données candidature :

Conservées pendant 2 ans après le dernier contact puis archivées pendant 5 ans



Données collaborateurs :

conservées selon finalités (formation des collaborateurs, gestion de la paie, etc..) et jusqu'à expiration des durées légales de prescription.



Données prospects: 3 ans max à compter

de la collecte ou du dernier contact émanant du prospect.



Variation des durées

en fonction de la nature des contrats et des règles de prescription



Exemples de durée de

conservation des données

pour les activités RH



Conservation le temps de la relation contractuelle et jusqu'à expiration des durées légales de prescription en fonction du contrat souscrit.

